



A RETENIR

Flavescence dorée : consulter les dates de traitements obligatoires

Mildiou : EPI en baisse

Oïdium : évolution des symptômes – **période à risque**

Tordeuses de la grappe : faire un bilan de 1^{ère} génération

• STADES PHENOLOGIQUES

La nouaison est en cours ou achevée sur cépages / situations précoces (Niellucciu, Biancu gentile et quelques parcelles de Sciaccarellu).

Les cépages plus tardifs (dont le Vermentinu) sont en pleine floraison, voire début floraison.

Le retard par rapport à 2020 diminue et est désormais d'une semaine à dix jours.



Stade I : pleine floraison



Stade J : nouaison

MALADIE DUE A UN ORGANISME NUISIBLE REGLEMENTE

• FLAVESCENCE DOREE

Scaphoïdeus titanus est la cicadelle vectrice de la jaunisse de la vigne (Flavescence dorée). Elle est inféodée à la vigne et hiverne sous forme d'œufs dans les écorces. L'agent pathogène de cette maladie est un phytoplasme. Il est dans un premier temps ingéré par la cicadelle lorsqu'elle se nourrit sur une plante contaminée : l'insecte devient alors infectieux. Dans un deuxième temps, elle transmet et contamine chacun des ceps qu'elle pique. Les symptômes seront exprimés sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûtement des bois).

Un périmètre de lutte obligatoire (PLO) contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute-Corse et la Corse du Sud.

Arrêté préfectoral : cliquer sur [ce lien](#).

Aménagement de la lutte (dates de traitements obligatoires, communes en PLO) : [voir le communiqué de la FREDON Corse](#).

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Vers de la grappe

Mildiou

Oïdium

Prévision météo

Liens utiles



ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva

Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine

Comte Peraldi, Clos

Capitolo, CANICO, CAP

Directeur de publication :

Jean François Sammarcelli,

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

Maison de l'Agriculture

Route du stade

20215 VESCOVATO

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRVI de Corse



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

• VERS DE LA GRAPPE

Observations : le nombre de glomérules est en augmentation.

On dénombre jusqu'à 20 glomérules pour 100 grappes en Balagne, sur Grenache, Vermentinu, Niellucciu, et ponctuellement plus sur Aleaticu et Minustellu. Les populations sont moindres sur la côte orientale (Minustellu, Vermentinu, Niellucciu).

Evaluation du risque : le niveau de population de la première génération peut être évalué par :

- Le comptage de glomérules
- Le test de la saumure (comptage larvaire) :
 - Prélever une grappe par cep (sur 25 ceps environ) de manière aléatoire
 - Dissoudre 100 g/L de sel dans 10 à 15 litres d'eau
 - Immerger totalement l'ensemble des grappes prélevées
 - Agiter régulièrement afin de favoriser la remontée des larves à la surface
 - Au bout de 20 minutes, débiter le dénombrement
 - Répéter l'opération durant une heure minimum

Rappel important : les niveaux d'attaques ne sont pas corrélés au nombre de captures

D'après la modélisation, le début du vol de 2^{ème} génération d'Eudémis est en cours. **Les premières pontes ne devraient pas apparaître avant 10 jours.**

A l'heure actuelle, aucun retour d'informations sur les captures.

Le risque est faible dans la majorité des cas.



Méthode alternative : la confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

• MILDIOU

Observation : suite aux orages du 14 mai, de nouveaux symptômes (taches sur feuilles fructifères ou non) apparaissent sur un nombre de parcelles croissant. Cela concerne, dans l'attente de retours d'informations, la côte orientale, la Balagne, le Cap corse et Figari, sur Niellucciu, Grenache et Vermentinu. De façon générale, les fréquences et intensités d'attaque sont faibles. Mais des défauts de protection engendrent parfois de fortes attaques, atteignant également les grappes.

Evaluation du risque : de nouveaux foyers devraient apparaître la semaine prochaine, dus aux pluies des 23 et 24 mai (cf. BSV n°3).

L'EPI (Etat Potentiel d'Infection) diminue en tous secteurs. La pression est toujours forte en situation sensible (cépages précoces et sensibles, zones de bas-fonds, présence de symptômes...), notamment en Balagne et Ajaccio, faible à moyenne ailleurs.



Gestion du risque :

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

• OÏDIUM

Observations : les symptômes sur feuilles, et exceptionnellement sur grappes, augmentent significativement dans le vignoble. Les fréquences et intensités d'attaques sont faibles. En Balagne, cela le Niellucciu sur la côte orientale et Patrimonio, ainsi que le Grenache et le Vermentinu en Balagne.

Evaluation du risque : Le stade de sensibilité est atteint sur tous cépages et tous secteurs. Le risque est fort actuellement, et étroitement lié à l'historique de la parcelle.



Gestion du risque : Bien soigner l'ébourgeonnage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 4 juin	Samedi 5 juin	Dimanche 6 juin	Lundi 7 juin	Mardi 8 juin	Mercredi 9 juin	Jeudi 10 juin	Vendredi 11 juin
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps ensoleillé le matin puis le ciel se voile ; vent de Sud à Sud-Est modéré	Temps ensoleillé ; temps instable sur le relief	Risques d'averses localement orageuses avec des cumuls plus importants sur le relief			Peu d'évolution ; vent modéré sur la côte occidentale de Nord-Ouest		Retour du soleil

Pour la période du lundi 7 juin au jeudi 10 juin, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les ! La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. [Consulter la note nationale](#)

PRODUITS DE BIOCONTROLE : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour. [Consulter la Liste](#)

RESISTANCE VIGNE : Note technique nationale relative aux résistances de la vigne : [Note technique 2021](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.